
NETIQUETTE

L'EàD de l'IPT ouvre de nombreux canaux de communication à l'ensemble de ses intervenants (enseignants – étudiants – administration). Cette capacité de communication est précieuse car elle soutient la vitalité de l'IPT. Parce qu'elle est précieuse, elle doit être respectée. Aux libertés de communication ouvertes par ce système d'enseignement sont donc liées un certain nombre de responsabilités. Chacun est tenu d'observer un comportement responsable sur la plateforme d'EàD et d'y agir dans l'intérêt collectif.

L'utilisation de la plateforme d'EàD est régie par les règles de bonne conduite s'appliquant habituellement sur internet (<http://netiquette.fr/>). Parmi celles-ci, les instances de gouvernance de l'IPT (Collèges des enseignants et Conseil d'administration) veilleront particulièrement au respect de la dignité des personnes et des institutions.

En conséquence, toute publication à caractère raciste, antisémite, homophobe, sexiste, pornographique, violent, irrespectueuse de la dignité des personnes, des fonctions ou des institutions, ou constituant une publicité commerciale sera effacée et une plainte sera déposée à l'encontre de son/ses auteur(s) au regard de la législation en vigueur.